

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

**N° RA08-0297**

**Valable 5 ans à compter du 21 avril 2008**

**Matériau présenté par :** DOW CORNING EUROPE S.A.  
Rue Jules Bordet  
Parc Industriel - ZONE C  
7160 SENEFFE  
BELGIQUE

**Marque commerciale :** FSS 700

**Description sommaire :**

Mastic intumescent mono-composant à base de silicone et de charges appliqué sur support métallique.

Épaisseur mesurée du mastic : environ 10 mm.

Masse surfacique mesurée du mastic : environ 9,2 kg/m<sup>2</sup>.

Coloris testé : noir.

**Nature de l'essai :** Essai par rayonnement

**Classement :**

**M1** valable appliqué sur tout support métallique

**Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) :** Non limitée a priori.  
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA08-0297 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

**Champs-sur-Marne, le 21 juillet 2008**

**Le Technicien  
Responsable de l'essai**



**David BETTOÏA**

**Le Responsable de l'activité  
Réaction au Feu**

P.O. Nicolas ROURE



**Martial BONHOMME**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.